

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 8 AVRIL 2010 A 18H00

### PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,  
Turcat Danielle.

et Messieurs Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine  
Jean-Paul, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

#### Ordre du jour :

- ✗ Adhésion Association des Maires de l'Allier
- ✗ Adhésion à l'ATDA, validation des nouveaux statuts
- ✗ Subvention St-Genest Vélo
- ✗ Subvention à l'Association Combraille Westphalie
- ✗ Désignation d'un délégué au SIEGA
- ✗ Validation des délégués de la commune de St-Genest au SICTOM
- ✗ Vote des taux de TEOM pour chaque commune
- ✗ Budget 2010
- ✗ Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et félicite Madame Lucette GAGNIERE promue Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales.

#### Adhésion Association des Maires de l'Allier

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour une adhésion de 206 euros à l'ADM03.

#### Adhésion à l'ATDA, validation des nouveaux statuts

L'Agence Technique Départementale de l'Allier élargit ses compétences avec une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et une mission d'assistance financière en plus de l'assistance informatique et de développement local. De ce fait les statuts doivent être modifiés et validés par les EPCI adhérentes. Par ailleurs, la cotisation n'est plus scindée en 2 versements distincts mais elle représente une somme totale unique de 1000 euros pour les 4 compétences.

L'assistance note que l'augmentation est importante (+700 euros) et regrette que le système antérieur qualifié de « A la carte » ne soit plus d'actualité car le coût est élevé pour certaines communes qui n'utilisent pas tous les services proposés.

Le conseil communautaire délibère favorablement à l'unanimité pour une adhésion de 1 000 euros et valide le changement de statuts de l'ATDA.

#### Subvention St-Genest Vélo

Afin de donner suite à la demande d'aide financière de l'association St-Genest -Vélo – Cf réunion du 29 janvier dernier – Monsieur CHITO propose le sujet à délibération. Depuis la dernière entrevue avec l'association, Monsieur MAIRE précise que cet évènement sportif ne serait plus d'actualité, eu égard au courrier qui lui est parvenu ce jour même. Il semblerait que les organisateurs planifient une épreuve sur la commune de St-Genest uniquement. Ainsi, la subvention n'est plus d'actualité.

#### Subvention à l'Association Combraille Westphalie

Monsieur CHITO propose une aide financière de 645 euros à l'Association Combraille Westphalie. Le conseil communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

Il est rappelé que seule la com com possède la compétence pour le versement d'une subvention à cette association.

#### Désignation d'un délégué au SIEGA

Monsieur CHITO demande une personne volontaire pour assurer une délégation au SIEGA. Monsieur PINTON est désigné délégué titulaire à l'unanimité.

#### Validation des délégués de la commune de St-Genest au SICTOM

Suite à la démission de Madame Lydie GESSET, titulaire déléguée de la commune de St-Genest au SICTOM, un nouveau délégué a été désigné.

A l'unanimité Monsieur Jean-Pierre BERNARD est désigné délégué titulaire et Madame Liliane GABBERO suppléante.

#### Vote des taux de TEOM pour chaque commune

Monsieur CHITO donne lecture des taux calculés selon la formule :

$$\text{Taux} = \frac{\text{Produit attendu par commune (évaluation du SICTOM)}}{\text{Valeurs Locatives (évaluation des services fiscaux)}}$$

Un débat est mené sur la disparité des taux sur le territoire agrandissant l'écart entre les communes à taux élevé et celles à taux plus faible. La mise en place du taux de lissage est une solution d'équité mais ne peut pas être effective avant 2011. Les taux de 2010 sont donc définis suivant la règle antérieure.

Du fait de la complexité de calcul du montant de la prestation par le SICTOM il est proposé de produire à tous les maires le tableau de synthèse élaboré lors de la réunion du 10 février 2009 afin que des explications soient données aux contribuables qui le souhaitent.

Vote des taux de la TEOM : Abstentions : 2 Contre : 2 Pour : 8  
Les taux sont approuvés

## Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

### Document d'information

COMMUNES	2009			2010		
	Bases locatives	Produit attendu	Taux TEOM	Bases locatives	Produit attendu	Taux TEOM
<b>Arpheuilles St-P</b>	186 177	23 409	<b>12.57</b>	195 318	25 048	<b>12.82</b>
<b>Marcillat en Cille</b>	389 577	47 784	<b>12.27</b>	406 569	49 137	<b>12.09</b>
<b>Marcillat en Cille</b>	267 816	26 280	<b>9.82</b>	279 976	27 070	<b>9.67</b>
<b>Mazirat</b>	170 948	19 738	<b>11.55</b>	176 581	21 028	<b>11.91</b>
<b>La Petite Marche</b>	123 054	15 551	<b>12.64</b>	127 244	14 540	<b>11.43</b>
<b>Ronnet</b>	94 156	13 158	<b>13.98</b>	96 896	14 021	<b>14.47</b>
<b>St-Fargeol</b>	137 237	15 682	<b>11.43</b>	149 415	16 093	<b>10.77</b>
<b>St-Genest</b>	173 836	25 685	<b>14.78</b>	180 460	26 736	<b>14.82</b>
<b>St-Marcel en Millet</b>	89 187	10 239	<b>11.48</b>	94 321	10 773	<b>11.42</b>
<b>Ste-Thérènce</b>	110 129	13 921	<b>12.64</b>	112 580	14 794	<b>13.14</b>
<b>Terjat</b>	126 401	16 186	<b>12.81</b>	127 463	16 235	<b>12.74</b>
<b>Villebret</b>	706 973	81 075	<b>11.47</b>	733 705	90 480	<b>12.33</b>
<b>Total</b>		308 709			325 955	

Schéma synthétique qui illustre la démarche du calcul du montant de la prestation par commune. (CF réunion du 10 février 2009)

BUDGET GENERAL DU SICTOM

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Personnel	----	Dotations	----	Matériel	----	Subventions	----
Téléphone	----	Taxes	----	Véhicule	----	EPCI	----
Courrier	----	EPCI	----	xx	----	xx	----
Electricité	----	xx	----	xx	----	xx	----
xx	----	xx	----	xx	----	xx	----
TOTAL	---€		---€	TOTAL	---€		---€

Répartition des dépenses et recettes par poste d'activité selon les évaluations définies par le Sictom (fonction de divers paramètres techniques, km, heures ...)

Répartition du capital des emprunts à rembourser par poste d'activité selon les évaluations définies par le Sictom (fonction des achats et opérations liées au poste)

Collecte	Traitement	Déchetterie	Collecte sélective point d'apport volontaire
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Recettes	Recettes	Recettes	Recettes
xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---
xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---
xx --- epci A	xx --- epci B	xx --- epci C	xx --- epci D
xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---
Total ---€	Total ---€	Total ---€	Total ---€

Collecte	Traitement	Déchetterie	Collecte sélective point d'apport volontaire
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Recettes	Recettes	Recettes	Recettes
xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---
xx --- epci A'	xx --- epci B'	xx --- epci C'	xx --- epci D'
xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---	xx --- xx ---
Total ---€	Total ---€	Total ---€	Total ---€

La somme due pour le fonctionnement par les EPCI (A, B, C, D) est égale à la différence entre les dépenses et les recettes prévisionnelles par service.

Ce résultat permet de déterminer le coût de fonctionnement à l'habitant pour chaque service selon la formule suivante :

- Coût de collecte = A : population corrigée (population totale x coefficient de service)
- Coût de traitement = B : population corrigée
- Coût du service déchetterie = C : population corrigée
- Coût du service Collecte Sélective = D : population corrigée

La somme due pour l'investissement par les EPCI (A' B', C', D') est égale à la différence entre les dépenses et les recettes prévisionnelles par service.

Ce résultat permet de déterminer le coût de fonctionnement à l'habitant pour chaque service selon la formule suivante :

- Coût de collecte = A' : population totale
- Coût de traitement = B' : population totale
- Coût du service déchetterie = C' : population totale
- Coût du service Collecte Sélective = D' : population totale

Le coût par habitant, par service est multiplié par la population corrigée de chaque commune. La totalité des coûts par service définit le produit attendu pour la section de fonctionnement.

Le coût par habitant par service est multiplié par la population totale de chaque commune. Le total des coûts par service définit le produit attendu pour chaque commune pour la section

Le « coefficient de service » est déterminé en collaboration avec les services fiscaux, il dépend de la fréquence de ramassage (0,57 pour un ramassage 1 fois par semaine / 0,70 pour 2 ramassages ...)

Addition des 2 produits = produit attendu final par commune et par service

Communes	Collecte		Traitement		Déchetterie		Collecte sélective		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Arpheuilles	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €
La Petite M	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €
Xx	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €
xx	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €	---- €

La cté de cnes de Marcillat fixe le TAUX D'IMPOSITION de chaque commune selon le calcul : montant total de la participation due au SICTOM pour chaque commune divisé par la valeur totale des bases locatives (communiquées par les services fiscaux) de chaque commune. Ce taux multiplié par la valeur locative cadastrale donne la cotisation demandée à chaque contribuable

**Budget 2010 :**

Un document de séance complet est fourni à tous les membres de l'assemblée.

Monsieur CHITO demande à la secrétaire de lire les budgets.

Le vote des Comptes Administratifs est proposé par Monsieur POMMIER.

**BUDGET PRINCIPAL**

**Compte administratif 2009 :**

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
548 495,37	863 774,54	315 279,17	112 665,75	92 741,25	-19 924,50

Excédent de fonctionnement reporté : 295 354

Virement à la section d'investissement du budget primitif 2010 : 251 972

Approbation du C. A. 2009 à l'unanimité

**Budget Primitif 2010 :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
845 407	845 407	2 870 378	2 870 378

Approbation du B. P. 2010 à l'unanimité

**BUDGET ANNEXE (Atelier Relais de la ZA Villebret)**

**Compte administratif 2009 :**

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
5 446,61	22 766,76	17 320,15	18 640,88	92 741,25	- 9 496,47

Excédent de fonctionnement reporté : 7 823

Virement à la section d'investissement du budget primitif 2010 : 9 8 63

Approbation du C. A. 2009 à l'unanimité

**Budget Primitif 2010 :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22 823	22 823	19 360	19 360

Approbation du B. P 2010 à l'unanimité

Du fait de ces données, les taux des 4 taxes restent inchangés à savoir :

TH : 0,665

TFB : 0,674

TFNB : 1,64

Taux relais (CFE)\* : 0,981

Le taux relais (CFE)\* appliqué pour le calcul de la compensation relais liée à la ZA communautaire est de 9,75.

\* ces taux correspondent à l'ex TP hors zone et TP de Zone